Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-197_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Projet de délibération 197.2026 Création de haies bocagères – hiver 2026-2027

Vu la délibération 2021/165 du 18 novembre 2021 actant la participation de la CCKB au programme régional Breizh Bocage,
Vu la délibération 2023/191 du 7 décembre 2023 approuvant la Feuille de route des actions en faveur du bocage pour la période 2023-2027,
Vu la délibération 2026/4 du 5 mars 2026 relative au budget primitif 2026 de la CCKB,
Vu la consultation 2026-004 couvrant la période 2026-2029 pour la réalisation des talus et plantations de haies bocagères,
Vu la délibération 2026/76 par laquelle le conseil communautaire donne des délégations de pouvoir à Mme la Présidente,
Vu les précédentes programmations annuelles de travaux de créations de haies réalisées depuis 2022,

La communauté de communes exerce des actions de préservation du bocage dans le cadre du programme régional Breizh Bocage depuis début 2022.

La Feuille de route 2023-2027 des actions en faveur du bocage sur le territoire du Kreiz Breizh programme un panel d'actions de valorisation et de préservation du bocage historique, et la réalisation de plantations de nouvelles haies chaque hiver.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-197_2026-DE

Les conditions de réalisation de ces plantations de haies bocagères en milieu agricole restent les mêmes que celles fixées par le conseil communautaire du 3 juillet 2025 (délibération 154.2025)

Ces travaux sont subventionnables par le programme Breizh Bocage porté par le Conseil Régional de Bretagne et ses co-financeurs (Feader, Conseil Départemental des Côtes d'Armor) à hauteur de 65%.

En conséquence, il est proposé de renouveler la réalisation de nouvelles haies au cours du prochain hiver, avec un plafond de 10km de haie et 150 000 € TTC, et de reconduire le montant des participations financières des bénéficiaires :

- 2,80 € le mètre de haie bocagère réalisé sur talus,
- 3,30 € le mètre de haie bocagère planté à plat,
- réduction de 1€ par mètre lorsque le bénéficiaire réalise lui-même une partie de l'aménagement,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Budget dédié aux créations de haies : 150 000 € TTC
- Subvention Breizh Bocage : 65 % du hors taxes soit 84 500 €
- Participation des bénéficiaires : 28 000 € soit 18,5 %
- Part CCKB : 37 500 € soit 25 %

Une délibération spécifique aux subventions du programme Breizh Bocage sera prise début 2027 lorsque l'appel à projets sera ouvert. Elle concernera l'ensemble des actions liées aux plantations bocagères (plantations et temps agent dédié sur la base de 0,6 ETP).

Pour respecter la saisonnalité des travaux de plantation, il est proposé d'engager dès cet automne les prestations de talutage, puis de plantations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise la réalisation de 10 km de nouvelles haies bocagères,
- Approuve la reconduction des conditions de réalisation et de financement existantes,
- Mandate la Présidente pour organiser le recouvrement des participations financières des bénéficiaires,
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à la réalisation de ce programme de plantations.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.